

Subject: TR: ECETIA INTERCOMMUNALE - AGO du 23.06.2026 - Convocation

From: David VOLANT <david.volant@estinnes.be>

To: Secrétariat <secretariat@estinnes.be>

Date: 13-05-2026 10:14:43



David VOLANT

Directeur Général

Tél. : 064/311.322

Administration communale d'Estinnes

chaussée Brunehaut 232,

7120 Estinnes

De : Info <info@ecetia.be>

Envoyé : mercredi 13 mai 2026 10:07

Cc : Caroline Deschamps <c.deschamps@ecetia.be>; Audrey Bergenhuizen <a.bergenhuizen@ecetia.be>

Objet : ECETIA INTERCOMMUNALE - AGO du 23.06.2026 - Convocation

Certaines personnes qui ont reçu cet e-mail ne reçoivent pas souvent de e-mail de la part de info@ecetia.be. [Pourquoi c'est important](#)

Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Directeurs généraux,

Nous avons l'honneur d'inviter votre Conseil communal à statuer sur les points figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire d'**ECETIA INTERCOMMUNALE SC** qui se tiendra

le **mardi 23 juin 2026 à 18.00 heures**

à la Ferme de Hepsée, rue d'Hepsée, 9B à 4537 Verlaine,

dont les points à l'ordre du jour sont les suivants :

1. *Rapport de rémunération de l'exercice 2025 ;*
2. *Rapport spécifique sur les prises de participation de l'exercice 2025 ;*
3. *Rapport du Commissaire sur les comptes de l'exercice 2025 ;*
4. *Rapport de gestion du Conseil d'administration 2025 ;*
5. *Approbation du bilan et du compte de résultats arrêtés au 31 décembre 2025 ; affectation du résultat ;*
6. *Décharge de leur mandat de gestion à donner aux Administrateurs pour l'exercice 2025 ;*
7. *Décharge de son mandat de contrôle à donner au Commissaire pour l'exercice 2025 ;*
8. *Contrôle de l'obligation visée à l'article 1532-1bis du CDLD ;*
9. *Lecture et approbation du PV en séance.*

Nous vous remercions de bien vouloir communiquer la présente aux délégués de votre Commune.

Les annexes des points inscrits à l'ordre du jour sont disponibles en suivant le lien www.ecetia.be

Login : AssGenINT ; mot de passe : 23062026AGOEINT

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir, dans les meilleurs délais et **avant le lundi 22 juin 2026 au plus tard**, la délibération que prendra votre Conseil relativement à cet ordre du jour et rappelons que :

- Le vote du Conseil doit porter sur chaque point de l'ordre du jour et non sur l'ordre du jour lui-même ;
 - En vertu de l'article 44 des statuts d'ECETIA Intercommunale SC :
 - L'Assemblée générale ne peut valablement délibérer que si **la majorité** du capital souscrit **est représentée** ;
 - Un coopérateur est considéré comme représenté à concurrence de la totalité de ses parts **(i)** quand il a délibéré sur les points inscrits à l'ordre du jour **ET (ii)** qu'un de ses représentants au moins est présent à l'Assemblée générale.
- La délibération de votre Conseil, ne pourra donc être prise en considération que dans la mesure où au moins un de vos délégués est **présent physiquement** à l'assemblée générale.

Dès lors, nous insistons sur l'importance de vous assurer de la présence d'au moins un d'entreeux.

Conformément à l'article L1523-13 § 1, alinéa 4 du CDLD, la séance de l'Assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes, provinces ou CPAS associés.

Enfin, nous tenons à vous préciser les informations pratiques suivantes :

1. Un cocktail est organisé après l'assemblée générale, nous vous remercions donc de bien vouloir **confirmer le nombre de vos délégués présents avant le 9 juin prochain au plus tard** à l'adresse mail suivante : info@ecetia.be ;
2. Un parking est mis à votre disposition à proximité du lieu de la réunion.

Pour toutes questions relatives à cette réunion d'assemblée générale, nous vous prions de contacter Madame Audrey BERGENHUIZEN (a.bergenhuizen@ecetia.be) ou Madame Caroline DESCHAMPS (c.deschamps@ecetia.be).

Au plaisir de vous y rencontrer, nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Directeurs généraux, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Bertrand DEMONCEAU

Directeur général

Stéphane OCHENDZAN

Président



